

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01118 Numéro SIREN : 850 650 417 Nom ou dénomination : A-AIR-CLIM
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/011160

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Standard de la société	01012021	et de la	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Date de création de la société			Régime réel normal		
Si l'entreprise est soumise à l'impôt sur les sociétés, cocher la case	☐				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
S.A.S.U. A-AIR-CLIM	46 Rue Léon Vérane
SIRET 8 5 0 6 5 0 4 1 7 0 0 0 1 5	83200 TOULON
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

B RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

C ACTIVITÉS	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Frigoriste climatisation	☐
D RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal
Bénéfice imposable à 15%	216 186
38 120	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés	
2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
dans le secteur productif, art. 244 quater W	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISE SOUMISE OU DÉSIGNÉE AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS ENCADRÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ACAP 35 Place Antigone Les oiseaux 83110 SANARY SUR MER Tél: 04.94.63.24.66			
CGA/OMGA		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 16/03/2022 Lieu: TOULON	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature: ARMELLINO ANTHONY	

*Certifié conforme
à l'original.*

**N° 2065 bis
2022**

M REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

I REMPLACEMENTS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Agid Quadra

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. A-AIR-CLIM				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		46 Rue Léon Vérane				83200 TOULON	
Numéro SIRET *		8 5 0 6 5 0 4 1 7 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	800	016	800	
	Immobilisations corporelles *		028	49 673	030	16 919	31 596
	Immobilisations financières * (1)		040	3 354	042	3 354	3 294
	Total I (5)		044	53 827	048	17 719	34 890
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	6 938	052	6 938	5 566
	Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	147 723	070	147 723	41 788
		Autres * (3)	072	15 429	074	15 429	28 365
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	318 943	086	318 943	149 587
	Charges constatées d'avance *		092	67	094	67	35
	Total II		096	489 099	098	489 099	225 341
	Total général (I+II)		110	542 926	112	17 719	260 231
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 500		1 500	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	150		150	
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau		134	87 259		33 857	
	Résultat de l'exercice		136	190 758		67 689	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	279 668		103 195	
	Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	64 393		68 036	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	55 762		38 427	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	11 256		50 572		
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176	245 539		157 035	
Total général (I + II + III)				180		260 231	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 234	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	800	412		414		416	800	800
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	11 252	442	3 364	444		446	14 615	14 615
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	27 600	462	2 197	464		466	29 797	29 797
	Autres immobilisations corporelles	470	647	472	4 614	474		476	5 261	5 261
Immobilisations financières		480	3 294	482	60	484		486	3 354	3 354
TOTAL		490	43 593	492	10 234	494		496	53 827	53 827
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	800	502		504		506	800	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 002	532	2 453	534		536	5 455	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	4 825	552	5 887	554		556	10 712	
	Autres immobilisations corporelles	560	76	562	676	564		566	752	
TOTAL		570	8 703	572	9 016	574		576	17 719	
III	PLUS VALUES, MOINS VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381					
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325					
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380					
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326					
N° du centre de gestion agréé	388					
Montant de la TVA collectée	374				87	228
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378				72	688
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397					

En Euros

ACAP

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	6
dont apprentis				657	1
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	913 405
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	913 405
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	8 500
Variation positive des stocks				111	1 373
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	1 172
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	11 048
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	333 560
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	65 433
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	31 325
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	430 322
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	494 131
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	521 087
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	913 405	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2021	160	31/12/2021
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 5 0 6 5 0 4 1 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.U. A-AIR-CLIM

ADRESSE (voie)

46 Rue Léon Vérane

CODE POSTAL

83200

VILLE

TOULON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	ARMELLINO	Prénom(s)	ANTHONY
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	150
Naissance : Date	070188	N° Département	95	Commune	GONESSE
Pays	FR				
Adresse : N°	46	Voie	RUE LEON VERANE		
Code postal	83200	Commune	TOULON	Pays	France

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Pays					
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A AIR CLIM
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 500 euros
Siège social : 46 Rue Léon Vérane
83200 TOULON
RCS TOULON 850 650 417

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE DU 21 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 21 juin,
à 10 heures

Monsieur ARMELLINO Anthony, demeurant 46 Rue Léon Vérane - 83200 Toulon, propriétaire de la totalité des 150 actions composant le capital social de la société **A AIR CLIM**,

Associé unique et seul président,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul président de la société, **Monsieur ARMELLINO Anthony**, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2021** et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2021**,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la rémunération de la présidence,
- la constatation des conventions visées à l'article L227-10,
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2021** tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

AA

SECONDE DECISION

L'associé unique décide d'affecter **le bénéfice net comptable de 190 758.44 euros** de l'exercice de la façon suivante :

- en report à nouveau

119 328.44 euros

- en dividendes

71 430.00 euros*

*soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12.80 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17.20 % de prélèvements sociaux.

Conformément à la loi, le Président rappelle qu'il n'a eu de distribution de dividendes sur les trois dernières années.

31/12/2020 14 286 €

31/12/2019 0 €

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare avoir perçu une rémunération brute de 34 775 euros dont 2 375 € de prime exceptionnelle, au titre de ses fonctions de président pour l'exercice clos au 31/12/2021.

Le salaire brut mensuel de Monsieur ARMELLINO Anthony a été fixé à 2 700 euros à compter de janvier 2022.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227 - 10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune convention n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Monsieur ARMELLINO Anthony



A AIR CLIM
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 500 euros
Siège social : 46 Rue Léon Vérane
83200 TOULON
RCS TOULON 850 650 417

RAPPORT SPECIAL
Exercice 31.12.2021

En application de l'article L 227-10 du code de commerce, je vous présente un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autre société dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Je vous indique qu'aucune convention visée auxdits articles s'est conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Président
Monsieur ARMELLINO Anthony

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Armellino', with a long horizontal stroke extending to the left.